



JOURNÉES STRASBOURGEOISES

30 juin au 6 juillet 2024
Hilton Strasbourg
Strasbourg, France

JOUR 1 – DIMANCHE, 30 JUIN 2024

- 19 h** Réception à la Galerie de l'hôtel Hilton
- 20 h** Banquet d'ouverture dans les salons D et E à l'Orangerie de l'hôtel Hilton

JOUR 2 - LUNDI, 1er JUILLET 2024

Dès 6 h 30 Petit-déjeuner au Restaurant H! Brasserie de l'hôtel Hilton

Toutes les séances académiques ont lieu dans les salons « A, B et C » à l'Orangerie de l'hôtel Hilton

9 h Séance inaugurale

L'honorable Benoît Moore, Juge de la Cour d'appel du Québec et président du comité organisateur des Journées strasbourgeoises

L'honorable Stéphane Dion, Ambassadeur du Canada en France et à Monaco et Envoyé spécial du Premier ministre auprès de l'Union européenne et de l'Europe

9 h 30 Discussion entre **le très honorable Richard Wagner**, C.P., Juge en chef du Canada et **Monsieur Laurent Fabius**, Président du Conseil constitutionnel français, sur le thème: « **La dignité et le rôle des juges et des tribunaux** », animée par **Madame Michèle Boisvert**, Déléguée générale du Québec à Paris.

11 h Pause-santé à la Galerie de l'hôtel Hilton

11 h 15

Président de séance : **Maître Guy Pratte**, Président de l'Institut canadien d'études juridiques supérieures

« **La prévention et la lutte du terrorisme par l'État face aux droits et libertés de la personne** »

Maître Bernard Cazeneuve, Avocat associé au sein du cabinet August Debouzy, ancien Premier ministre de France

« **Dignité, j'écris ton nom. Une archéologie du principe de dignité de la personne humaine** »

Madame Hélène Thomas, Professeure des universités en science politique, Faculté de droit et science politique, Aix-Marseille Université, membre de l'équipe « normes, corps, santé » de l'UMR 7268 ADES (Anthropologie bio-culturelle, droit, éthique et santé), membre du comité d'éthique de la recherche d'AMU, pépinière d'excellence A*MIDEX : JUSDEMOS (2018-2019), psychanalyste

12 h 45

Repas dans les salons D et E à l'Orangerie de l'hôtel Hilton

14 h 15

Deuxième séance

Thème : « **Dignité et handicap** »

À l'orée de la tenue des Jeux de Paris, plus particulièrement des Jeux Paralympiques, nous proposons une discussion avec des personnes en situation de handicap qui vivent au quotidien des violations de leur droit à la dignité.

Président de séance : **Maître Marc-André Fabien**, Ad. E., Avocat au sein de l'étude légale Fasken

Conférenciers :

Monsieur Charles Asselineau, Chef cuisinier et associé au restaurant L'Auberge de la Feuillade

Madame Emmanuelle Assmann, Escrimeuse de haut-niveau devenue dirigeante du mouvement sportif français en particulier comme Présidente du Comité paralympique français de mai 2013 à décembre 2018

Maître Gaël Rivière, Avocat au sein de Bredin Prat, joueur de football non-voyant et défenseur des compétences et des droits des personnes en situation de handicap

16 h **Fin de la journée**

19 h Réception d'îatoire en mémoire de l'honorable Anne-Marie Trahan à l'Orangerie de l'hôtel Hilton

JOUR 3 - MARDI, 2 JUILLET 2024

Dès 6 h 30 Petit-déjeuner au Restaurant H! Brasserie de l'hôtel Hilton

Toutes les séances académiques ont lieu dans les salons « A, B et C » à l'Orangerie de l'hôtel Hilton

9 h Première séance

Thème : « **Dignité et discrimination économique** »

Les panélistes aborderont différents aspects de la discrimination liée à la situation économique des individus, particulièrement au regard de l'évolution de l'importance que notre société accorde à la dimension économique des rapports sociaux.

Président de séance : **L'honorable Marc Richard**, Juge en chef du Nouveau-Brunswick

« **La pauvreté dans l'art de juger. De nouvelles narrations à travers le langage du droit de la non-discrimination** »

Docteure Sarah Ganty, Ph.D, chercheuse à l'Université de Gand, à la Yale Law School et au Democracy Institute of the Central European University (Budapest)

« **Les étrangers éternels : l'absence de classe sociale dans le droit international des droits de l'homme** »

Docteur Andrew Fagan, Ancien directeur du Centre des droits de l'homme de l'Université d'Essex (Royaume-Uni)

10 h 30 Pause-santé à la Galerie de l'hôtel Hilton

10 h 45Deuxième séanceThème : « **Dignité et discrimination** »

Garde des Sceaux et ministre de la France du 16 mai 2012 au 27 janvier 2016, madame Taubira nous fera part de sa perspective, nourrie de son expérience tant personnelle que professionnelle, quant à l'existence de discrimination de toute sorte dans notre société et des moyens de la combattre.

Président de séance : **L'honorable Marc-André Blanchard**, Juge de la Cour supérieure du Québec

Conférencière :

Madame Christiane Taubira, Femme politique, Garde des Sceaux et ministre de la France Justice du 16 mai 2012 au 27 janvier 2016, membre honoraire du Parlement

12 h 15Repas dans les salons D et E à l'Orangerie de l'hôtel Hilton**14 h**Troisième séanceThème : « **Dignité et liberté d'expression** »

Comment concilier, dans les démocraties occidentales où l'État de droit prime, la liberté d'expression avec les autres libertés fondamentales. Quel est le rôle du pouvoir judiciaire comme arbitre des droits et libertés et la portée de ceux-ci.

Président de séance : **Maître Marc-André Fabien**, Ad. E., Avocat au sein de l'étude légale Fasken

Conférenciers (sous la forme d'un débat oratoire) :

Maître François Zimeray, Avocat au Barreau de Paris et Genève

Madame Tristane Banon, Conférencière, romancière, essayiste, journaliste et éditorialiste à l'hebdomadaire Franc-Tireur

16 h

Fin de la journée

JOUR 4 – MERCREDI, 3 JUILLET 2024**Dès 6 h 30**

Petit-déjeuner au Restaurant H! Brasserie de l'hôtel Hilton

Toutes les séances académiques ont lieu dans les salons « A, B et C » à l'Orangerie de l'hôtel Hilton**9 h**Première séanceThème : « **Soins palliatifs et euthanasie : vivre ou mourir dans la dignité** »

Le recours à une aide médicale à mourir ou à l'euthanasie dans un cadre réglementé est-il l'expression d'un droit à la liberté, à la dignité et à l'autodétermination d'une personne ou plutôt le reflet d'une forme de dérive, une solution au manque de ressources en soins palliatifs ou à l'incapacité de nos systèmes de santé à apaiser les souffrances physiques et morales de manière digne. Comment se conjugue la dignité de la personne dans ce contexte?

Dépénalisation conditionnelle en 2002 par la Belgique, *Loi Leonetti* de 2005 et *Loi Claeys-Leonetti* de 2016 en France, où le débat se poursuit. Les réponses varient, car l'euthanasie soulève des questions morales complexes qui intéressent non seulement les individus, mais la société dans son ensemble. Un panel multidisciplinaire offrira ses réflexions sur l'euthanasie, le suicide assisté et le soulagement des souffrances des personnes qui sont ou non en fin de vie.

Présidente de séance : **L'honorable Christine Baudouin**, Juge de la Cour d'appel du Québec

Conférenciers :

Maître Jacqueline Herremans, Avocate au Barreau de Bruxelles, association Lallemand Legros & Joyn (LLJ), présidente de l'ADMD – Association pour le Droit de Mourir dans la Dignité – Belgique, membre du Comité consultatif de bioéthique de Belgique, co-présidente de la Commission d'évaluation et de contrôle de la loi relative à l'euthanasie, vice-présidente de la Commission fédérale des droits du patient

Maître Bernard-Marie Dupont, Avocat au Barreau d'Arras, docteur en Droit privé et en sciences criminelles, docteur en Médecine, docteur en génétique, docteur Habilité à Diriger des Recherches (HDR) de l'Université Paris-Saclay, ancien Professeur d'hématologie et d'oncogénétique du CHRU de Québec et de l'Université Laval (Canada), ancien membre du Comité national d'éthique de l'INSERM, conseiller scientifique et médical de la Ligue contre le cancer 62, conseiller scientifique SFAP 2025

Docteur Éric Fournet, Philosophe et maître de conférences en philosophie et en éthique, Université Catholique de Lille – Maison des Chercheurs

10 h 30

Pause-santé à la Galerie de l'hôtel Hilton

10 h 45

Deuxième séance

Thème : « **Dignité du corps et devoir de mémoire** »

La cérémonie commémorative et le rituel entourant la disposition du corps du défunt sont solidement ancrés dans nos traditions religieuses et civiles. La pandémie a-t-elle changé nos comportements vis-à-vis des morts ou empêché les vivants de commémorer adéquatement leur mémoire? De manière plus générale, peut-on parler de la dignité des morts, donc d'une dignité post mortem? La question pose le problème, irrésolu, du statut juridique du cadavre, oscillant entre « chose » et « personne ». C'est un débat qui perdure en France depuis l'adoption des lois dites « mémorielles » – un qualificatif possiblement contestable pour contrer les effets pervers du négationnisme qu'il s'agisse de la Shoah ou d'autres crimes génocidaires.

Président de séance : **L'honorable Luc Martineau**, Juge retraité de la Cour fédérale et président de la Commission du droit d'auteur du Canada

Conférenciers :

Madame Sévane Garibian, Docteure en droit, professeure aux Universités de Genève et de Neuchâtel

Monsieur David Le Breton, Professeur de sociologie et d'anthropologie à l'Université de Strasbourg et membre de l'Institut Universitaire de France; Titulaire de la chaire "Anthropologie des mondes contemporains" à l'Institut des Études Avancées de l'Université de Strasbourg (USIAS)

12 h 15

Repas dans les salons D et E à l'Orangerie de l'hôtel Hilton

13 h

Troisième séance

(départ par autobus de l'hôtel)

**Visite en groupe du Centre européen du résistant déporté –
Camp de concentration Natzwiller-Struthof**



Ouvert en 1941 par les nazis dans une région annexée au III^{ème} Reich, il est principalement destiné aux déportés politiques, mais aussi aux Juifs, Tziganes et homosexuels.

Non seulement un camp de concentration, c'est aussi un lieu d'expérimentations médicales ou pseudo-scientifiques sur les déportés. Ce haut lieu de mémoire vous permettra également de

comprendre l'engagement de l'Europe contre le nazisme, le système concentrationnaire ainsi que les horreurs perpétrées pendant la Seconde Guerre mondiale, sans oublier la résistance qui s'est organisée contre l'oppression.



Pour de plus amples renseignements, vous pouvez télécharger [ici](#) le guide préparé par le Centre européen du résistant déporté (avec autorisation).

18 h Retour prévu à l'hôtel

JOUR 5 – JEUDI, 4 JUILLET 2024

Dès 6 h 30 Petit-déjeuner au Restaurant H! Brasserie de l'hôtel Hilton

Toutes les séances académiques ont lieu dans les salons « A, B et C » à l'Orangerie de l'hôtel Hilton

9 h Première séance

Thème : « **Enjeux contemporains de la filiation** »

La filiation, en posant les règles juridiques de la parenté, s'inscrit dans l'édification de l'identité de la personne et transpose celle-ci dans le droit. Elle participe donc indubitablement à la dignité de l'être

humain et à son unicité. Or, ce domaine, comme le droit de la famille dans son ensemble, connaît des réformes multiples et demeure au centre de divers débats, tels que les modes d'assistance à la procréation, le droit à l'enfant que certains voient naître, la maternité de substitution ou encore la pluralité parentale. Ces enjeux soulèvent tous des questions autant anthropologiques, éthiques que juridiques. Les deux séances nous permettront d'explorer ces questions dans le contexte de la récente réforme du droit québécois en la matière.

Président de séance : **L'honorable Patrice Abrioux**, Juge de la Cour d'appel de la Colombie-Britannique

« **Les changements de la filiation et la dignité des personnes, approche socio-historique** »

Madame Irène Théry, Directrice d'études émérite à l'EHESS (École des Hautes Études en Sciences Sociales)

« **La notion « d'origine » comme marqueur d'identité et son émergence dans les débats et les analyses entourant les formes contemporaines de vie familiale : un regard anthropologique** »

Madame Agnès Martial, Directrice de recherche CNRS, LISST-Centre d'Anthropologie Sociale, Université Toulouse Jean Jaurès

10 h 30

Pause-santé à la Galerie de l'hôtel Hilton

10 h 45

Deuxième séance

Président de séance : **L'honorable Benoît Moore**, Juge de la Cour d'appel du Québec

« **Les fondements de la filiation** »

Monsieur Hugues Fulchiron, Professeur de droit privé, conseiller à la première chambre civile de la Cour de cassation

« **Quel rôle pour la dignité dans le débat sur la maternité de substitution?** »

Maître Caroline Mecary, Avocate au barreau de Paris, ancienne

membre du Conseil National des Barreaux, ancienne membre du Conseil de l'Ordre et membre de l'American Bar Association

« **La pluriparenté, angle mort du droit de la filiation** »

Madame Marie Mesnil, Maîtresse de conférences en droit privé, Faculté de droit, économie, management – Jean Monette, Université Paris-Saclay

12 h 15

Repas dans les salons D et E à l'Orangerie de l'hôtel Hilton

13 h 15

Troisième séance

(départ à pied et en tram de l'hôtel)

Visite de la Cour européenne des droits de l'homme

Présidente de séance : **Maître Catherine Savard**, Avocate et candidate au MPhil en droit à l'Université d'Oxford



Table ronde : **L'honorable Nicholas Kasirer**, Juge de la Cour suprême du Canada et **Monsieur le juge Mattias Guyomar**, Juge élu au titre de la France à la Cour européenne des droits de l'homme



Veillez cliquer sur ce [lien](#) pour différentes vidéos concernant la Cour européenne des droits de l'homme (avec autorisation de la Cour).

16 h 30 Retour prévu à l'hôtel

JOUR 6, VENDREDI, 5 JUILLET 2024

Dès 6 h 30 Petit-déjeuner au Restaurant H! Brasserie de l'hôtel Hilton

Toutes les séances académiques ont lieu dans les salons « A, B et C » à l'Orangerie de l'hôtel Hilton

9 h Première séance

Thème : « **Dignité et numérique** »

L'atelier envisage les atteintes possibles à la dignité humaine sous deux angles complémentaires : l'un déjà bien assis dans la jurisprudence européenne : le droit à l'oubli à l'heure des plateformes numériques; le second plus prospectif : la dignité mise à mal par les technologies d'intelligence artificielle et en particulier de l'intelligence artificielle générative.

Consacré par la Cour de justice de l'Union européenne et plus récemment par le *Règlement général sur la protection des données*, le droit à l'oubli numérique a été opposé aux moteurs de recherche. La

Grande chambre de la Cour européenne des droits de l'homme l'a consacré comme un droit non autonome rattaché au droit au respect de la réputation. Quels critères mobiliser et quelles limites poser face à ce droit à l'oubli numérique afin de trouver un juste équilibre entre liberté d'expression, droit à l'information et respect de la vie privée?

L'intelligence artificielle est présentée par d'aucuns comme un substitut à l'intelligence humaine mettant à mal nombre de professions et réduisant la personne à des données et aux décisions qui la concernent. Au-delà, l'IA prétend augmenter la personne, voire modifier son identité. Enfin, que dire des techniques de microciblage et d'illusion de la réalité. Comment le droit peut-il et doit-il réagir?

Président de séance : **Maître Raymond Doray**, Ad. E., Avocat au sein de l'étude légale Lavery

« **Droit à l'oubli et numérique** »

Madame Sandrine Turgis, Maître de conférences HDR en droit public à l'Université de Rennes, co-directrice du Master 2 Affaires internationales au local, IODE – Institut de l'Ouest : Droit et Europe (UMR CNRS 6262), chercheur- associé au Centre de recherches de l'Académie militaire de Saint-Cyr Coëtquidan (CREC)

« **Dignité et systèmes d'intelligence artificielle** »

Monsieur Yves Poulet, Recteur honoraire, professeur aux Universités de Namur et Catholique de Lille

10 h 30

Pause-santé à la Galerie de l'hôtel Hilton

10 h 45

Deuxième séance

Thème : « **Dignité et réputation** »

Souvent présentés comme relevant de l'évidence, les rapports entre dignité et réputation s'avèrent en réalité assez complexes. Ils seront envisagés de deux points de vue, celui du renfort et celui de la confrontation. On s'interrogera d'abord sur l'intérêt de fonder, comme le font un certain nombre d'auteurs ou de juges, la protection de la réputation sur celle de la dignité. L'introduction de la dignité dans les débats sur la diffamation, les discours de haine ou les fausses

informations fait-elle une différence? Par ailleurs, l'invocation hypertrophiée de la dignité ne représente-t-elle pas une menace pour la liberté d'expression?

Présidente de séance : **L'honorable Sophie Bourque**, Juge retraitée de la Cour supérieure du Québec

Conférenciers :

Monsieur Thomas Hochmann, Professeur de droit public, Université Paris Nanterre

Monsieur Patrick Wachsmann, Professeur à l'Université de Strasbourg et déontologue de la ville de Strasbourg

12 h 15

Conférence de clôture

Président de séance : **L'honorable Nicholas Kasirer**, Juge de la Cour suprême du Canada

« **Un peu de dignité, que diable! La dignité humaine : fondement ou subversion des droits de l'homme?** »

Monsieur Olivier Cayla, Professeur agrégé de droit public, directeur d'études à l'École des Hautes Études en sciences sociales, codirecteur de Grief. Revue sur les mondes du droit (Daloz et Éditions de l'EHESS)

13 h

Repas dans les salons D et E à l'Orangerie de l'hôtel Hilton

19 h

Réception offert par l'hôtel Hilton Strasbourg à la Galerie de l'hôtel Hilton

20 h

Banquet de clôture dans les salons D et E à l'Orangerie de l'hôtel Hilton

JOUR 7 – SAMEDI, 6 JUILLET 2024

6 h 30 à 10 h

Petit-déjeuner au Restaurant H! Brasserie de l'hôtel Hilton

12 h Les chambres doivent être libérées

Fin des Journées strasbourgeoises